

Métadonnées pour “Autres indicateurs pertinents de politique”

Taux de mobilité vers l'étranger

Définition

Nombre d'étudiants d'un pays donné étudiant à l'étranger, exprimé en pourcentage du total des effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur dans ce pays.

But

Mesurer la mobilité des étudiants entre les pays pour des raisons académiques.

Méthode de calcul

Nombre d'étudiants d'un pays donné étudiant à l'étranger, exprimé en pourcentage du total des inscriptions dans l'enseignement supérieur dans ce pays.

$$OMR_{5t8,t} = \frac{E_{5t8 \text{ foreign},t}}{E_{5t8,t}}$$

Où :

$OMR_{5t8,t}$ = Taux de mobilité vers l'étranger dans l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8), pour l'année académique t

$E_{5t8 \text{ foreign},t}$ = Nombre d'étudiants mobiles à l'étranger d'un pays donné inscrits dans l'enseignement supérieur à l'étranger au cours de l'année académique t

$E_{5t8,t}$ = Nombre total d'inscriptions dans l'enseignement supérieur dans le pays concerné, au cours de l'année académique t

Interprétation

Un taux de mobilité vers l'étranger élevé indique un afflux élevé d'étudiants du pays spécifique à des fins d'études, ce qui peut refléter une faible capacité de rétention des étudiants par le système national d'enseignement supérieur.

Type de sources de données

Registres administratifs, y compris les systèmes nationaux d'information sur la gestion de l'enseignement (supérieur) ; et enquêtes.

Désagrégation

Par sexe, niveau de la CITE, région ou continent de destination.

Données exigées

Effectifs scolarisés dans les établissements d'enseignement supérieur des étudiants nationaux étudiant à l'étranger, effectifs scolarisés totaux dans l'enseignement supérieur.

Sources de données

Enquête de l'ISU sur l'éducation formelle et enquête UNESCO-OCDE-EUROSTAT (UOE).

Standards de qualité

Le taux de mobilité vers l'étranger doit être basé sur les effectifs scolarisés à tous les niveaux de l'enseignement supérieur et types d'établissements, couvrant les niveaux CITE 5 à 8 dans tous les établissements (publics et privés).

L'ISU établit des normes, élabore des questionnaires et des protocoles de contrôle de la qualité pour la communication des données par pays ainsi que gère la base de données mondiale sur la structure des données sur l'éducation et les inscriptions dans l'enseignement supérieur par pays d'origine et sexe des étudiants.

Limitations et commentaires

Un dénombrement complet des étudiants mobiles vers l'étranger peut être une tâche difficile s'il n'y a pas de mécanisme systémique pour suivre les étudiants sortants par pays de destination, ou si les pays d'accueil (universités à l'étranger) ne communiquent pas de données sur les étudiants internationaux par pays d'origine.

De plus, les critères utilisés pour définir les étudiants mobiles peuvent varier d'un pays à l'autre, ce qui peut affecter la comparabilité internationale de cet indicateur.